



Edito

2020 est derrière nous mais elle nous laisse un avenir difficile.

Nos sociétés ont été fortement bousculées nous faisant pointer du doigt la fragilité de nos systèmes sanitaires, sociaux et économiques. En France, le choix de la désindustrialisation au profit d'une société de services et de tourisme a pesé gravement sur notre capacité à absorber ce choc épidémique.

Notre impréparation face à cette crise épidémique devrait pourtant nous interroger.

Cette vie confinée, ce virus, nous ont fait toucher du doigt la fragilité de l'Homme sur la Nature. A vouloir peser sur les équilibres naturels, les scientifiques nous prédisent d'autres catastrophes du même genre.

Il se disait que les périodes de mise à l'arrêt de tout le système devaient permettre de se saisir d'opportunités pour changer de cap, qu'un monde meilleur était possible. Pourtant, aujourd'hui, on semble s'orienter vers un retour à ce qu'on avait connu.

N'est-il pas temps que collectivement nous prenions les mesures nécessaires pour laisser à nos enfants un monde d'espoir où chacun trouvera sa place. L'Homme ne peut se permettre de tout détruire pour « mieux » vivre au détriment, à terme, de sa propre survie.

Certains ont été touchés plus ou moins fortement par cette COVID 19. Le Président de la République, dès le début, a dit que nous étions en guerre. Si le terme peut étonner, l'ennemi n'étant pas visible, les victimes se comptent par milliers voire par millions de par le monde. Notre commune n'a pas été épargnée et certains, pour lesquels j'ai une pensée émue, ont été touchés par le chagrin de la perte d'un être cher.

Il nous faudra rester vigilants tant que la vaccination n'aura pas permis la maîtrise de ce virus.

Juste avant la première période de confinement, en mars 2020, a eu lieu l'élection des Conseillers Municipaux. Les élus, renouvelés pour moitié, forment une nouvelle équipe volontaire pour continuer, avec le même esprit de services et de solidarité, le travail entrepris avec l'équipe précédente.

Depuis notre élection, nous travaillons dans un contexte sanitaire entrecoupé de périodes de confinement, de couvre-feu, mais avec la volonté de rester au plus proche de vous et avec une attention particulière aux personnes

dités vulnérables. Je remercie le personnel communal pour son fort investissement durant ces périodes de confinement, mais aussi tous ceux qui, bénévoles, commerçants, ont apporté leur aide.

Nous avons dû arrêter toutes les activités associatives de La Cerisaie. Dès l'été 2020, nous avons procédé à une distribution, la plus large possible, de masques de protection. Nous avons acheté, dans l'urgence, des tables pour que les enfants de l'école puissent respecter la distanciation physique et nous avons recruté un agent supplémentaire pour que la reprise de l'école, début juin, après le premier confinement, puisse avoir lieu dans les meilleures conditions (dédoublage des

classes).

Nous n'avons pu organiser aucun moment de rassemblement, de convivialité qui font la vie en société. L'envie est forte aujourd'hui de pouvoir à nouveau organiser ces moments.

C'est dans ce contexte qu'avec les Conseillers Municipaux nous restons à votre écoute et travaillons à votre bien-être. Je les remercie chaleureusement car, malgré les difficultés, ils restent très présents pour mener au mieux les affaires de la Commune.

Depuis maintenant près de trois ans nous travaillons à l'ouverture d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire. Le permis de construire vient d'être accordé et 2021 verra le début du chantier de cette structure qui accueillera, à terme, médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmières, ergothérapeutes, orthophonistes. La pharmacie intégrera cette structure et une micro-crèche sera créée. Un complexe médical

et paramédical qui sera un plus pour notre commune, pour nous tous.

Je formule le vœu que 2021 soit l'année de l'espérance et de la promesse de jours meilleurs et nous devons, collectivement, rester solidaires et garder confiance !

Didier BARDET
Maire



Une miss locale au cœur international

Cassandra a repris les rênes des concours de beauté après Sylviane Carpentier originaire de Daours élue Miss France en 1953 et 2^{ème} dauphine de Miss Europe en 1953.

Notre Miss, Cassandra âgée de 26 ans, a débuté les concours de miss en 2017. Elle a à son actif 9 écharpes qui vont du niveau local à l'international :

- Miss Péronne 2017
- Miss Côte Picarde 2017
- Princess European France 2018
- Miss Tourism Worldwide France 2018
- 3ème Dauphine Tourism Worldwide 2018
- Miss Monde Glamour 2018
- Miss Team cup France 2019
- Mrs Global Universe France 2020
- Mrs World Peace France 2021



Grâce au dernier titre gagné, Cassandra peut participer cette année à la 1^{ère} édition de Mrs World Peace 2021. Ce concours a débuté le 07 février et la finale aura lieu le 21 mars 2021.

Ce concours demande beaucoup plus de travail : montages vidéos, séances photos officiels, présentation et enfin un talent à mettre en place. Tout cela a été envoyé au jury qui s'est réuni à Singapour. Les candidates ont eu des directs par visio pour le pré jugement, pour les interviews et pour évoquer les causes qu'elles défendent.

Cassandra, tout juste devenue maman en septembre 2020, a un planning bien chargé entre sa vie de miss, sa vie de maman, sa vie de conseillère municipale et sa vie professionnelle mais notre Miss de Daours est plus que motivée pour mener notre pays au plus haut du podium.

En ce mois de mars où depuis 1982 la France reconnaît le **8 mars** comme «Journée internationale des droits des **femmes**», les multiples engagements de Cassandra méritent bien toute notre attention. De plus, elle s'investit pour aider un enfant, atteint d'une grave pathologie, à financer son fauteuil roulant par la collecte de bouchons (dépôts chez Proxi) mais également pour trouver des donations de fournitures et d'aliments à offrir à la Société Protectrice des Animaux de Poulainville. Nous lui souhaitons pleine réussite dans tous ses projets.

Vous pouvez suivre le concours sur la page : www.facebook.com/mrsworldpeace

Evolution de la population de DAOURS

Cap des 800 difficile à maintenir

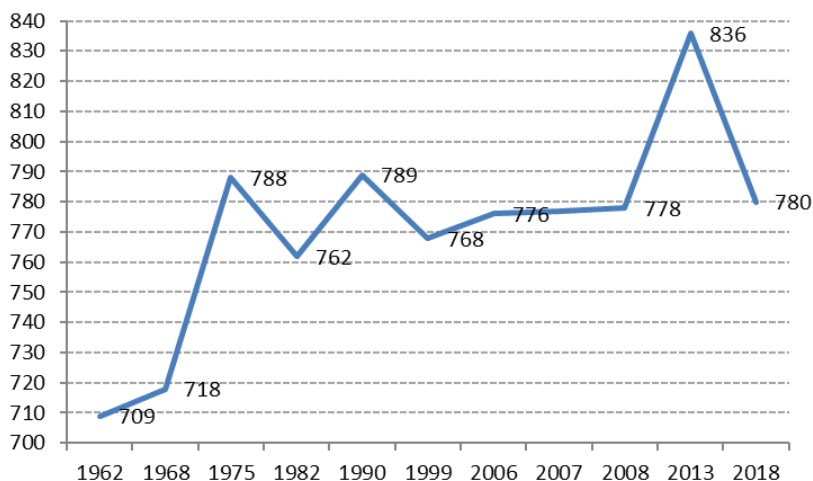
Au 1^{er} janvier 2018, notre commune comptait 780 habitants. Depuis que nous avons franchi les 700 habitants en 1962, celle des 800 est plus dure à atteindre, voire à conserver.

La situation géographique sur l'axe Amiens-Corbie, la desserte ferroviaire, la proximité d'Amiens et le cadre de vie agréable sont des atouts indéniables à valoriser.

2020 a apporté son lot de bonheur pour de nombreuses familles : 14 naissances et 3 mariages ont été enregistrés. Félicitations !

Malheureusement, 12 personnes nous ont quittés. La municipalité souhaite exprimer aux familles toute sa compassion dans ces moments si difficiles.

Population de Daours entre 1962 et 2018



Source : Insee, recensements de la population

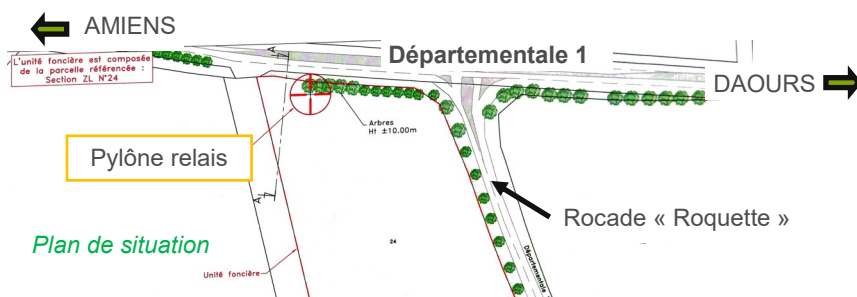
Brèves ...

► Implantation antenne relais téléphonie

Un pylône pour des antennes relais de téléphonie mobile va être installé le long de la D1 direction Amiens. Free et Orange se sont d'ores et déjà positionnés.

L'amélioration apportée à ces réseaux va permettre à nombre d'abonnés une amélioration de la qualité des communications.

Photomontage de
l'antenne implantée le long
de la RD 1



**Un dossier d'information est
disponible
Vous pouvez le consulter en mairie
et formuler des observations.**

► Port du masque obligatoire dans la Somme et « Gestes Propres »



La Préfète de la Somme vient de décider d'imposer le port du masque dans l'espace public. Pour maintenir notre environnement propre et limiter la propagation de la COVID-19, il faut adopter des gestes simples. En effet, masques, gants, lingettes usagés sont rapidement devenus une nouvelle source de pollution et de risque sanitaire. L'abandon des équipements de protection met en danger notre environnement mais également la santé de tous et en particulier celle du personnel de propreté, des agents de collectes et des collaborateurs des centres de tri.

Ces équipements se dégradent très lentement dans la nature. Ils libèrent des microparticules qui se dispersent sur de grandes distances, bien souvent jusqu'à la mer. Rappelons-nous que 80% des déchets retrouvés en mer proviennent des déchets jetés au sol.

Ces équipements doivent être jetés dans les poubelles d'ordures ménagères (poubelles vertes), et non dans les poubelles jaunes.

► **Au carrefour des 4 saisons**, la BISE hivernale a pris son R printanier et efface d'un souffle les dernières traces de l'hiver.

Les oiseaux vocalisent à tue-tête et semblent nous dire que « *certaines matins de printemps ont une fraîcheur de grenouille* »..... (Citation de Francis Dannemark).



Vous voulez contacter la mairie:

**Ouverture au public : le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (période couvre feu)
le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.**



03 22 48 37 30



mairie.daours@wanadoo.fr

**Durant cette période de couvre feu, les permanences des élus auront lieu
les 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois de 17h00 à 18h00.**

Nos marais mondialement reconnus

Si je vous demande : « que fête-t'on le 2 février ? », certains me répondront : « c'est la chandeleur, on mange des crêpes »... Pourtant, presque chaque jour de l'année, une journée mondiale commémore un peuple, une cause, un objet ou une discipline. Chaque année, la Journée mondiale des zones humides (JMZH) est célébrée le 2 février, pour commémorer la signature de la Convention sur les zones humides, le 2 février 1971, à Ramsar*.

Sous l'impulsion du Conseil départemental de la Somme et grâce à la mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés, le 18 décembre 2017, les marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre ont été inscrits à la liste des zones humides d'importance internationale. La Somme se dote ainsi d'un deuxième site Ramsar, après le site Ramsar de la Baie de Somme.

Nos marais de Daours, du Dur, des Hallettes sont donc des zones humides, reconnues au niveau international. Et que dire aussi du larris de la falaise qui offre un magnifique point de vue sur la vallée ? Ces zones ont un très grand intérêt faunistique et floristique. De nombreuses espèces protégées y sont présentes. Cette zone, nous pouvons en profiter, à pieds, lors d'une balade mais uniquement avec nos yeux et notre appareil photo. Ne dérangeons pas les espèces protégées. Observons les libellules. Cherchons les plantes rares au printemps comme les orchidées sauvages.

Nous devons préserver notre petit poumon vert. Au fil du temps, il nous a fourni de la nourriture, des matières premières (tourbe, bois, roseau), des cachettes pendant les guerres.

Désormais des partenariats entre acteurs de la préservation et éleveurs contribuent à la gestion du milieu.

Profitez aussi du Véloroute Vallée de la Somme, des 50 belvédères disposés le long du fleuve Somme et des maisons éclusières aménagées.

Si la covid n'était pas venue s'inviter à la fête, une sortie « eau douce » était envisagée pour vous faire découvrir d'une autre manière ce qu'est une zone humide.

Pour plus de renseignements, connectez-vous sur le site du Conseil Départemental de la Somme. Vous y trouverez notamment une plaquette sur les marais et tourbières de la Somme et de l'Avre et une plaquette sur le site Ramsar des vallées de la Somme et de l'Avre :

<https://www.somme.fr/services/environnement/preservation-de-la-biodiversite/les-vallées-de-somme-et-de-lavre-labellisees-amsar/>



Itinéraire (en rouge) d'une très jolie balade

* Convention Ramsar

L'objectif de la Convention de Ramsar (ratifiée en 1971 à Ramsar en Iran) est d'enrayer la tendance à la disparition des zones humides, de favoriser leur conservation, ainsi que celle de leur flore et de leur faune et de promouvoir et favoriser leur utilisation rationnelle.

La France est adhérente à cette Convention depuis octobre 1986.

Les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières, d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres. Les zones humides concernées doivent avoir une importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique. Les critères concernant les oiseaux d'eau ont été les premiers à être pris en compte ; les autres valeurs et fonctions des zones humides sont aujourd'hui intégrées.

Consultation

L'agence de l'eau Artois-Picardie organise une consultation du public du 1er mars 2021 au 1er septembre 2021 sur les grands enjeux de l'eau sur notre territoire. Ce sera l'occasion de donner au grand public quelques clés pour comprendre les enjeux de l'eau (rareté, protection, économie, partage). Cette consultation sera aussi une opportunité pour animer le débat sur les grands enjeux de l'eau sur notre territoire prélude à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour la période 2022 - 2027.